

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt et Un, le neuf Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Décembre 2021.

**Présents** : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Patrick ECOMARD, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE, Hervé TABART.

**Absents excusés** : Virginie LAGRANGE, Mickael LAMIDÉ (pouvoir donné à Corinne KRDZALIC),

**Secrétaire de séance** : Yolène BÉGO.

**Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 10 Novembre 2021**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 16 voix POUR.

**Présentation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants :**

Les membres du Conseil Municipal des Enfants nouvellement élus ont été invités à assister à la séance du Conseil Municipal. Sont présents Blanche, Camille, Marceau, Armel et Constance. Sont excusés Maona, Liam et Noémie.

Les enfants puis les adultes se sont présentés.

**082/2021 Signature de la Convention d'entretien des espaces des collectivités**

Sont concernés par cette charte l'ensemble des espaces gérés par la collectivité (en régie ou en prestation) et notamment les espaces verts, le cimetière, les terrains de loisirs et de sport, les trottoirs, la voirie... Les toitures, murs et façades ne sont pas concernés par cette charte.

Suite à l'audit des pratiques de la Commune réalisé le 19 Novembre 2021 par Proxalys-Environnement pour le compte de la région Bretagne, la Commune est classée au niveau 5 de la Charte c'est-à-dire qu'elle n'utilise aucun produit phytopharmaceutique et aucun produit biocide anti-mousse ou anti-algue sur la totalité des surfaces à entretenir.

M. le Maire précise que cette démarche de suppression des produits phytosanitaires est engagée par les Services Techniques Municipaux depuis 2017. Par ce prix, il s'agit de reconnaître les efforts engagés depuis cette date.

Le Zéro phyto s'applique également aux prestataires extérieurs pouvant intervenir pour le compte de la Commune.

En signant cette charte, la Commune s'engage à transmettre à la Région au minimum tous les 2 ans les données d'enregistrement de ses pratiques sur une plateforme dédiée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

Autorise le Maire à signer la Charte régionale d'entretien des espaces des collectivités.

#### **083/2021 Convention de partenariat avec Néo Emploi**

M. le Maire présente la proposition de convention avec Néo Emploi. Cette convention s'inscrit dans un projet de développement local de l'emploi avec pour objectif de répondre aux besoins de main d'œuvre des collectivités locales.

Par ce partenariat, la collectivité s'engage à faire appel à l'association pour des besoins de main d'œuvre ponctuels à hauteur de 200 heures par an, à se rapprocher de l'association pour des besoins à plus long terme.

L'association facturera mensuellement les heures effectuées sur la base de 21,10 € TTC (prix pour 2021). Le taux horaire pourra être modifié en fonction de l'évolution du SMIC.

Actuellement, la Commune a recours au service d'une personne pour l'entretien notamment des sanitaires/vestiaires du Complexe Michel LE CHESNE et de l'ancienne école ce qui représente 338 heures/an.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

Autorise le Maire à signer la Convention avec Néo Emploi.

#### **084/2021 Subvention Arbre de Noël des écoles - Année 2021**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention Arbre de Noël à 9,00 € par enfant d'Arzal scolarisé à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

Pour information :

Ecole du Pigeon Vert = 29 élèves x 9 € = 261 €

Ecole Saint Charles = 107 élèves x 9 € = 963 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

Fixe le montant de la subvention « Arbre de Noël » 2021 à 9,00 € par enfant d'Arzal scolarisé à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

#### **085/2021 Décision modificative n°4 - Budget Commune**

Il s'agit d'ajuster les prévisions budgétaires concernant le montant du dégrèvement pour les jeunes agriculteurs et pour les travaux en régie (rond-point de l'Estuaire et City-stade).

					2.12.21
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Compte</b>	<b>Chap.</b>	<b>Objet</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
7391171		Dégrèvement taxes foncières JA	550,00 €		
722		Travaux en régie		9 000,00 €	
023		Virement à l'investissement	8 450,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	

**INVESTISSEMENT**

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
2128	86	Travaux en régie City stade	5 000,00 €	
2312	99		-5 000,00 €	
2128	99	Travaux en régie rond-point de l'Estuaire	9 000,00 €	
020		Dépenses imprévues	-550,00 €	
021		Virement du fonctionnement		8 450,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 450,00 €</b>	<b>8 450,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Approuve la décision modificative n°4 au budget COMMUNE telle que présentée ci-dessus.

**086/2021 Eau du Morbihan : Evolution du périmètre**

La scission de Centre Morbihan Communauté au 31/12/2021 engendre sa disparition et donc la diminution du périmètre de Eau du Morbihan.

Les deux nouvelles communautés de communes devront ensuite engager une procédure d'adhésion à Eau du Morbihan début 2022.

Afin de gagner du temps et raccourcir autant que possible la période « intermédiaire », les services préfectoraux ont proposé d'engager cette procédure sur la base de délibération de principe de l'ensemble des communes membres des 2 futures intercommunalités. Ces délibérations sont intervenues fin septembre 2021, approuvant le principe de l'adhésion des futures intercommunalités à Eau du Morbihan.

Le Comité Syndical de Eau du Morbihan s'est prononcé par anticipation le 3 décembre 2021 sur une extension de son périmètre et sur l'intégration de Centre Morbihan Communauté (nouvelle version) et Baud Communauté en tant que membres, sous réserve de confirmation par ces dernières.

En application du CGCT, chaque membre de Eau du Morbihan sera notifié de cette décision début décembre et disposera de 3 mois pour se prononcer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Prend acte de la réduction du périmètre de Eau du Morbihan au 31 Décembre 2021 conséquence à la disparition juridique de Centre de Morbihan Communauté.
- Prend acte des demandes d'adhésion à Eau du Morbihan formulées par délibérations d'une part de Centre de Morbihan Communauté et d'autre part des communes du territoire des deux ECI à fiscalité propre issus du partage de Centre de Morbihan Communauté.
- Approuve l'extension du périmètre de Eau du Morbihan sur les territoires des deux Communautés de Baud Communauté et de Centre de Morbihan Communauté sous condition de confirmation de la demande d'adhésion par ces dernières.

## **087/2021 Changement des membres des commissions municipales**

Cette question est reportée à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de Janvier 2022.

En effet, M. le Maire informe les conseillers qu'à la suite à la démission de Mme LAGRANGE Virginie et à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, la composition des commissions municipales devra être revue.

## **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

Présentation des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) reçues entre Juin et Décembre 2021.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Comité syndical de Eau du Morbihan :

Jacqueline MOLLÉ rend compte de la réunion du Comité syndical du 2 Décembre 2021. La question de la présence importante dans l'eau de métabolites (particules issues de la dégradation des pesticides) a été abordée car le coût de traitement de l'eau est très élevé.

- EPTB Vilaine :

M. le Maire informe les conseillers du changement de nom de l'établissement suite au comité syndical du 26/11. L'EPTB s'appellera désormais Eaux & Vilaine.

- Prix villes et villages fleuris :

Patrick ECOMARD informe avoir participé à la réunion du prix des villes et villages fleuris au département. Le passage du jury à Arzal dans la catégorie fleur pour l'obtention de la troisième fleur est prévu au printemps 2022.

- Prochaines réunions des Commissions municipales :

- ☞ **Commission Communication** : Samedi 11/12 à 9H. Relecture du BAT du Bulletin de Janvier 2022.
- ☞ **Groupe de Travail VVA** : Samedi 11/12 à 10H30 dans la petite salle du VVA. Présentation des 3 scénarios pour la rénovation du VVA, renonciation à la DSIL, sollicitation de la DETR 2022.
- ☞ **Commission Cohésion Sociale** : Mercredi 15/12 à 15H30. Présentation du projet Bibliothèque.
- ☞ **Commission Transition écologique** : Jeudi 16/12 à 20H. Atlas de la Biodiversité, lutte contre le baccharis, restauration collective et révision du SCOT.
- ☞ **Commission Vie Locale** : Mercredi 22/12 à 14H. Subventions aux associations, pré-compte administratif 2021.
- ☞ **Commission Cadre de Vie** : Lundi 10/01/22 à 19H.

- Chapelle de Lantiern

L'étude historique sera restituée en Janvier 2022 et les sondages archéologiques se feront avant le mois de Mai. C'est à la Commune de prendre en charge la découpe de la dalle béton à l'intérieur de la Chapelle pour que les archéologues puissent faire les sondages. Un examen sera également mené sur les peintures murales qui se trouvent sous les enduits.

Mis à part les travaux préparatoires aux sondages archéologiques, il n'y aura pas de travaux prévus en 2022.

- Eglise :

Un état des lieux a été dressé par l'entreprise MACÉ : le plancher du clocher doit être changé, la toiture doit être réparée ainsi que quelques pièces de la charpente.

- Vœux de la municipalité :

La cérémonie des vœux n'aura pas lieu en raison du contexte sanitaire. Les vœux prendront la forme d'une vidéo.

- Centre de vaccination :

Le centre de vaccination éphémère de Nivillac va rouvrir début Janvier. 50 créneaux ont été attribués à la commune d'Arzal le Samedi 8 Janvier 2022. Les inscriptions sont prises en Mairie.

Le centre de vaccination de Muzillac est quant à lui prolongé jusqu'au 26/01/2022.

**Prochains Conseils municipaux :**

- Jeudi 13 Janvier 2022
- Jeudi 24 Février 2022 (date modifiée)
- Jeudi 17 Mars 2022 (date modifiée)
- Jeudi 7 Avril 2022
- Jeudi 5 Mai 2022
- Jeudi 9 Juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.